

**Conférence des Parties****Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-deuxième
session, tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016****Première partie : Délibérations**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1–2	6
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	3–45	6
A. Élection du Président de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties	3	6
B. Adoption du règlement intérieur	4–5	6
C. Adoption de l'ordre du jour	6–9	7
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	10–14	9
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs.....	15	10
F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....	16–33	10
G. Dates et lieux des futures sessions	34–39	13
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	40–41	13
I. Participation.....	42–44	14
J. Documents	45	14
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour).....	46–59	14
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	46–48	14
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	49–54	15
C. Rapport du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris	55–59	15
IV. Préparatifs de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (Point 4 de l'ordre du jour).....	60–68	16



V.	Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 (Point 5 de l'ordre du jour).....	69–75	17
A.	Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention	70–72	17
B.	Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention	73–75	17
VI.	Rapport du Comité de l'adaptation (Point 6 de l'ordre du jour).....	76–78	17
VII.	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Point 7 de l'ordre du jour).....	79–80	18
VIII.	Mise au point et transfert de technologies (Point 8 de l'ordre du jour).....	81–90	18
A.	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques.....	81–85	18
B.	Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention.....	86–90	19
IX.	Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (Point 9 de l'ordre du jour, <i>laissé en suspens</i>).....	91–92	20
X.	Questions relatives au financement (Point 10 de l'ordre du jour).....	93–117	20
A.	Financement à long terme de l'action climatique	93–95	20
B.	Rapport du Comité permanent du financement et examen de ses fonctions... ..	96–101	21
C.	Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds.....	102–105	22
D.	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds.....	106–109	22
E.	Sixième examen du mécanisme financier.....	110–113	22
F.	Engagement d'un processus visant à recenser les informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris	114–117	23
XI.	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 11 de l'ordre du jour).....	118–119	23
XII.	Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 12 de l'ordre du jour).....	120–124	23
XIII.	Renforcement des capacités au titre de la Convention (Point 13 de l'ordre du jour).....	125–127	24
XIV.	Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (Point 14 de l'ordre du jour).....	128–132	25
A.	Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10).....	128–130	25
B.	Questions relatives aux pays les moins avancés	131–132	25
XV.	Questions de genre et changements climatiques (Point 15 de l'ordre du jour).....	133–134	25

XVI.	Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires (Point 16 de l'ordre du jour).....	135	26
XVII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 17 de l'ordre du jour).....	136–149	26
	A. Rapport d'audit et états financiers de 2015.....		26
	B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017	136–138	26
	C. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention	139–143	26
	D. Examen du processus institué par la décision 14/CP.1 pour la sélection et la nomination du Secrétaire exécutif (au rang de Secrétaire général adjoint) et du Secrétaire exécutif adjoint (au rang de Sous-Secrétaire général)	144–149	27
XVIII.	Réunion de haut niveau (Point 18 de l'ordre du jour).....	150–161	27
	A. Déclarations des Parties	160	28
	B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs	161	29
XIX.	Questions diverses (Point 19 de l'ordre du jour).....	162–169	29
XX.	Conclusion des travaux de la session (Point 20 de l'ordre du jour).....	170–174	30
	A. Adoption du rapport de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties	172	30
	B. Clôture de la session	173–174	30
Annexes			
I.	Proclamation de Marrakech pour l'action en faveur de notre climat et du développement durable		31
II.	Parties to the Convention, observer States and United Nations organizations attending the twenty-second session of the Conference of the Parties		33
III.	Calendar of meetings of Convention bodies, 2017–2021.....		37

Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-deuxième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties

FCCC/CP/2016/10/Add.1

Décision

- 1/CP.22 Préparatifs de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
- 2/CP.22 Comité de Paris sur le renforcement des capacités
- 3/CP.22 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques
- 4/CP.22 Examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
- 5/CP.22 Examen et rapport du Comité de l'adaptation
- 6/CP.22 Plans nationaux d'adaptation
- 7/CP.22 Financement à long terme de l'action climatique
- 8/CP.22 Rapport du Comité permanent du financement
- 9/CP.22 Cadre de référence de l'examen des fonctions du Comité permanent du financement
- 10/CP.22 Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds
- 11/CP.22 Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds
- 12/CP.22 Sixième examen du Mécanisme financier
- 13/CP.22 Engagement d'un processus visant à recenser les informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris

FCCC/CP/2016/10/Add.2

- 14/CP.22 Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention
- 15/CP.22 Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques en s'appuyant sur le Mécanisme technologique
- 16/CP.22 Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement au titre de la Convention
- 17/CP.22 Accroître l'efficacité du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention
- 18/CP.22 Résultats de la première phase du processus d'évaluation et d'examen au niveau international (2014-2015)
- 19/CP.22 Mise en œuvre du Système mondial d'observation du climat

- 20/CP.22 Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- 21/CP.22 Questions de genre et changements climatiques
- 22/CP.22 Questions financières et budgétaires
- 23/CP.22 Questions administratives, financières et institutionnelles
- 24/CP.22 Dates et lieux des futures sessions
- 25/CP.22 Règlement intérieur appliqué par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

Résolution

- 1/CP.22 Remerciements au Gouvernement du Royaume du Maroc et aux habitants de Marrakech

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (COP), tenue en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte le 7 novembre 2016 à Bab Ighli, à Marrakech (Maroc), par M^{me} Ségolène Royal (France), Présidente de la vingt et unième session¹, qui a fait une déclaration liminaire.

2. Au cours de la cérémonie inaugurale, des déclarations ont été prononcées par la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Patricia Espinosa, le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, M. Hoesung Lee, et le maire de Marrakech, M. Mohammed Larbi Belcaid².

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance de la session de la COP³, le 7 novembre, M^{me} Ségolène Royal a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux. Elle a informé les Parties qu'une candidature avait été reçue des États d'Afrique. Sur sa proposition, la COP a élu par acclamation à la présidence M. Salaheddine Mezouar, Ministre marocain des affaires étrangères et de la coopération. Le Président élu a fait une déclaration⁴.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé que le Président de la vingt et unième session avait proposé de mener des consultations informelles sur la question du règlement intérieur et d'informer la COP de tout fait nouveau à cet égard, ce que les Parties avaient approuvé. Constatant qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur ce point, le Président a proposé que, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur figurant dans le document FCCC/CP/1996/2 continue d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Il a également proposé que M. Lahcen Azoulay (Maroc) tienne des consultations informelles sur la question et en communique les résultats à la Conférence.

5. À la 9^e séance, le 17 novembre, le Président a informé la COP qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur la question. Sur proposition du Président, la COP a décidé de continuer à appliquer le projet de règlement intérieur comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, et a convenu que le Président poursuivrait les consultations pendant la période intersessions et lui ferait rapport à sa vingt-troisième session.

¹ La vingt-deuxième session de la COP s'est tenue en même temps que la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et la première partie de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la CMP et de la CMA font l'objet de rapports distincts (FCCC/KP/CMP/2016/8 et FCCC/PA/CMA/2016/3, respectivement). Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans les trois rapports.

² Le texte de cette déclaration peut être consulté à l'adresse http://unfccc.int/meetings/marrakech_nov_2016/items/10041.php.

³ Les séances de la COP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

⁴ Le texte de cette déclaration peut être consulté à l'adresse http://unfccc.int/meetings/marrakech_nov_2016/items/10041.php.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. À sa 1^{re} séance, la COP a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté, ainsi qu'un ordre du jour provisoire supplémentaire⁵. L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec la Présidente de la vingt et unième session de la COP et après consultation du Bureau de la Conférence. L'ordre du jour provisoire supplémentaire a été publié comme suite à la demande faite par la Turquie d'ajouter une question ou une question subsidiaire intitulée « Accès des Parties dont la situation particulière est reconnue par la Conférence des Parties au soutien du Fonds vert pour le climat et du Centre et du Réseau des technologies climatiques au titre de l'Accord de Paris ». Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, et en accord avec la Présidente de la vingt et unième session de la COP, cette question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire supplémentaire sous le point 19 a).

7. Le Président a proposé d'adopter l'ordre du jour provisoire supplémentaire figurant dans le document FCCC/CP/2016/1/Add.1, à l'exception du point 9 (Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats) qui, conformément à la pratique récente, serait laissé en suspens.

8. Des déclarations ont été faites par la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), la Thaïlande (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), l'Union européenne, l'Arabie saoudite, le Timor-Leste et la Turquie. Le Président a ensuite proposé d'adopter l'ordre du jour provisoire supplémentaire après suppression du point 19 a) (Accès des Parties dont la situation particulière est reconnue par la Conférence des Parties au soutien du Fonds vert pour le climat et du Centre et du Réseau des technologies climatiques au titre de l'Accord de Paris), étant entendu qu'il organiserait des consultations informelles à participation non limitée sur la question, dont il rendrait compte au titre du point 19 (Questions diverses)⁶.

9. Compte tenu des propositions du Président, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Adoption du règlement intérieur ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour ;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - g) Dates et lieux des futures sessions ;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ;
 - c) Rapport du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris.

⁵ FCCC/CP/2016/1 et Add.1.

⁶ Par conséquent, le point 19 b), intitulé « Autres questions éventuelles », serait également supprimé.

4. Préparatifs de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.
5. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention ;
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.
6. Rapport du Comité de l'adaptation.
7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
8. Mise au point et transfert de technologies :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques ;
 - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention.
9. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*question laissée en suspens*)⁷.
10. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
 - b) Rapport du Comité permanent du financement et examen de ses fonctions ;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - e) Sixième examen du mécanisme financier ;
 - f) Engagement d'un processus visant à recenser les informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris⁸.
11. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
12. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
13. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
14. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention :
 - a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10) ;
 - b) Questions relatives aux pays les moins avancés.
15. Questions de genre et changements climatiques.

⁷ Cette question avait également été laissée en suspens à la vingt et unième session de la COP. Elle a été inscrite sur l'ordre du jour provisoire de la session en application de l'article 16 du projet de règlement intérieur appliqué.

⁸ Décision 1/CP.21, par. 55.

16. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
17. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2015 ;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017 ;
 - c) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention ;
 - d) Examen du processus institué par la décision 14/CP.1 pour la sélection et la nomination du Secrétaire exécutif (au rang de Secrétaire général adjoint) et du Secrétaire exécutif adjoint (au rang de Sous-Secrétaire général).
18. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
19. Questions diverses.
20. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du rapport de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

10. À la 1^{re} séance, le Président a informé la COP que M. Walter Schuldt-Espinel (Équateur), Vice-Président de la Conférence, avait engagé des consultations sur la question pendant les sessions des organes subsidiaires tenues plus tôt dans l'année. Il a remercié M. Schuldt-Espinel de son travail et lui a demandé de poursuivre les consultations jusqu'à la fin du processus de désignation de candidats.

11. Le Président a invité les groupes et les collectifs concernés à soumettre toutes les candidatures manquantes d'ici au vendredi 11 novembre 2016, à 20 heures. Sur sa proposition, la COP a décidé de surseoir à l'élection des autres membres de son Bureau jusqu'à la désignation de tous les candidats.

12. Le Président a informé la COP que, conformément à l'article 22 du projet de règlement intérieur appliqué, les membres du Bureau exerceraient leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

13. À la 10^e séance, le 18 novembre, le Président a remercié M. Schuldt-Espinel de son aide dans le cadre de l'élection des autres membres du Bureau, ainsi que des membres des bureaux d'autres organes relevant de la Convention. Il a par ailleurs informé les Parties que des candidatures aux fonctions de rapporteur et de vice-président devaient encore être reçues, et que M. Georg Børsting (Norvège) et M. Oleg Shamanov (Fédération de Russie), qui avaient rempli les mandats en question à la vingt et unième session, resteraient en fonctions en application du paragraphe 2 de l'article 22 du projet de règlement intérieur appliqué. Sur proposition du Président, la COP a engagé les groupes régionaux à mener à terme leurs consultations et à soumettre les candidatures attendues à la Secrétaire exécutive d'ici au 31 janvier 2017. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les candidats désignés seraient réputés élus à la vingt-deuxième session de la COP, conformément à la pratique établie.

14. À la même séance, sur proposition du Président, la COP a élu par acclamation les autres membres de son bureau⁹, qui se compose donc des membres suivants :

Bureau

<u>Président</u>	M. Salaheddine Mezouar (Maroc)
<u>Vice-Présidents</u>	M. Houssen Alfa Nafo (Mali) M. Khalid Abuleif (Arabie saoudite) M. Rajani Rashmi (Inde) M. Walter Schuldt-Espinel (Équateur) ¹⁰ M. Collin Beck (Îles Salomon) M. Oleg Shamanov (Fédération de Russie) ¹¹ M. Helmut Hojesky (Autriche)
<u>Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique</u>	M. Carlos Fuller (Belize)
<u>Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre</u>	M. Tomasz Chruszczow (Pologne)
<u>Rapporteur</u>	M. Georg Børsting (Norvège) ¹²

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

15. À sa 1^{re} séance, la COP a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs¹³, dans laquelle étaient recensées les 10 organisations intergouvernementales et les 135 organisations non gouvernementales (ONG) ayant demandé à bénéficier du statut d'observateur. Suivant les recommandations du Bureau et sur proposition du Président, elle a admis en qualité d'observateurs les organisations énumérées dans la note susmentionnée.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

16. À la 1^{re} séance, le Président a appelé l'attention de la COP sur l'ordre du jour provisoire annoté. Il a indiqué que les organes subsidiaires se réuniraient afin d'élaborer des projets de décision et de conclusions pour examen par la Conférence avant la clôture des sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris (le 14 novembre). Il a précisé qu'il ne serait pas possible de prolonger les sessions des organes subsidiaires.

17. Sur proposition du Président, la COP a renvoyé les points ci-après aux organes subsidiaires :

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 6 Rapport du Comité de l'adaptation.

⁹ La liste des membres élus au Bureau de la vingtième-deuxième session de la COP et de la douzième session de la CMP est disponible à l'adresse <http://unfccc.int/6558.php>.

¹⁰ Au sujet de l'élection par la CMA d'un membre supplémentaire au Bureau de la première partie de sa première session, voir les paragraphes 8 et 9 du document FCCC/PA/CMA/2016/3.

¹¹ Voir par. 13 ci-dessus.

¹² Voir par. 13 ci-dessus.

¹³ FCCC/CP/2016/3.

- Point 7 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
- Point 8 a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques.
- Point 14 a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10).

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 11 Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
- Point 12 Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
- Point 13 Renforcement des capacités au titre de la Convention.
- Point 14 b) Questions relatives aux pays les moins avancés.
- Point 15 Questions de genre et changements climatiques.
- Point 17 a) Rapport d'audit et états financiers de 2015.
- Point 17 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017.

18. À la même séance, le Président a rappelé que la CMP, dans sa décision 1/CMP.11, avait invité la COP, à sa vingt-deuxième session, à demander au Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris d'effectuer les travaux préparatoires nécessaires concernant la question de savoir si le Fonds pour l'adaptation pouvait concourir à l'application de l'Accord de Paris¹⁴. La COP a donc décidé de renvoyer la question au Groupe de travail spécial pour qu'il l'examine et adresse une recommandation à la CMP pour examen et adoption au plus tard à la quinzième session de cette dernière.

19. Sur proposition du Président, la COP a décidé que ce dernier organiserait des consultations informelles à participation non limitée avec toutes les Parties au sujet de questions liées à l'organisation de la première partie de la première session de la CMA, qui s'ouvrirait le 15 novembre.

20. Au sujet du point 18 de l'ordre du jour (Réunion de haut niveau), le Président a informé la COP que la réunion de haut niveau commune de la COP, de la CMP et de la CMA s'ouvrirait le 15 novembre, après la cérémonie d'ouverture de la première partie de la première session de la CMA, en présence du Roi du Maroc Mohammed VI, d'autres chefs d'État et de gouvernement, du Secrétaire général de l'ONU BAN Ki-moon et d'autres dignitaires.

21. Le Président a indiqué que des chefs d'État et de gouvernement, des ministres et d'autres chefs de délégation prononceraient des déclarations au nom de leur pays les 15 et 16 novembre. Conformément à la pratique établie¹⁵, aucune décision ne serait prise lors des séances communes. La durée de chaque déclaration à la réunion de haut niveau serait limitée à trois minutes. Le Président a aussi signalé que des représentants de haut niveau d'organisations intergouvernementales et d'ONG feraient des déclarations le 17 novembre, que leur temps de parole serait limité à deux minutes par déclaration et que le texte intégral de toutes les déclarations serait publié sur le site Web de la Convention.

22. Le Président a informé la COP que les négociations devraient se terminer le mercredi 16 novembre au plus tard pour permettre l'adoption de toutes les décisions, de sorte que les documents puissent être traités et traduits dans les autres langues officielles de l'ONU en temps voulu et que la clôture de la session se déroule dans de bonnes conditions.

23. Le Président a également informé la Conférence que la CMA, la COP et la CMP tiendraient des séances distinctes, le 16 novembre dans le premier cas et le 17 novembre dans les deux autres, pour pouvoir adopter des décisions et des conclusions, notamment celles qui ont fait l'objet de recommandations pendant les sessions des organes subsidiaires. La COP, la CMP et la CMA achèveraient leurs travaux le 18 novembre, lorsqu'elles adopteraient toutes les décisions restant à adopter.

¹⁴ Voir la décision 1/CP.21, par. 60 et 61.

¹⁵ Voir le document FCCC/SBI/1999/8, par. 63 e).

24. Le Président a assuré aux Parties qu'il entendait suivre une démarche impulsée par elles, transparente et ouverte à tous, assortie d'une gestion adéquate du temps imparti, notamment en ouvrant les séances à l'heure, en faisant en sorte que les négociations et les sessions s'achèvent en temps voulu, en appliquant les méthodes de travail convenues et en veillant à ce que toutes les séances soient levées à 18 heures au plus tard.

25. Le Président a donné les informations ci-après sur les manifestations organisées dans le cadre de la Conférence de Marrakech :

a) Les championnes de haut niveau du climat organiseraient une série d'activités de promotion sur différents thèmes liés à l'action climatique mondiale, qui se termineraient le 17 novembre par un événement de haut niveau concernant cette action ;

b) Les 10 et 11 novembre, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre organiserait le deuxième atelier consacré à l'échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du premier cycle du processus de consultation et d'analyse au niveau international ; les 12 et 14 novembre, il tiendrait la première session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du deuxième cycle de ce processus ;

c) Le Président organiserait le dialogue de facilitation sur les moyens de relever le niveau d'ambition et d'accroître l'appui les 11 et 16 novembre ;

d) Il organiserait le deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique le 16 novembre ;

e) En collaboration avec le Secrétaire général de l'ONU, il organiserait le 15 novembre une réunion de haut niveau sur la transition économique durable et la diversification économique.

26. Le Président a appelé l'attention des Parties sur le rapport de synthèse intitulé « Effet global des contributions prévues déterminées au niveau national : mise à jour »¹⁶, établi comme suite à la demande faite par la COP au secrétariat, de mettre à jour le premier rapport de synthèse¹⁷ en tenant compte de toutes les informations figurant dans les contributions prévues déterminées au niveau national communiquées par les Parties conformément à la décision 1/CP.21¹⁸. Il a fait observer aux Parties que ce document pourrait contribuer utilement à leurs délibérations.

27. La COP a décidé de procéder comme le Président l'avait proposé.

28. À la 2^e séance de la COP tenue conjointement avec la 2^e séance de la CMP, le 8 novembre, des déclarations générales ont été faites par des représentants de la Thaïlande (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Slovaquie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite), du Mali (au nom du Groupe des États d'Afrique), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la République démocratique du Congo (au nom des pays les moins avancés), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), de l'État plurinational de Bolivie (au nom des pays en développement animés du même esprit), du Nicaragua (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale), de la République bolivarienne du Venezuela (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples), de l'Afrique du Sud (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde), du Costa Rica (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes), de la Fédération de Russie, d'Oman et de l'État de Palestine.

29. À la même séance commune, des déclarations ont été faites par des représentants de sept collectifs d'ONG (syndicats, organisations représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes, associations représentant la jeunesse, monde des affaires et de l'industrie, agriculteurs, peuples autochtones et défenseurs de l'environnement).

¹⁶ FCCC/CP/2016/2.

¹⁷ FCCC/CP/2015/7.

¹⁸ Décision 1/CP.21, par. 19.

30. À la 3^e séance de la COP, le 9 novembre, les participants ont entendu des déclarations du Président du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale, M. Olumuyiwa Benard Aliu, de la Secrétaire exécutive du secrétariat de l'ozone, M^{me} Tina Birmpili, et des championnes du climat, l'ambassadrice Laurence Tubiana (France) et la Ministre déléguée Hakima El Haite (Maroc).

31. À la même séance, un représentant de la présidence de la vingt et unième session de la COP a fait une déclaration au sujet des résultats des consultations sur la vulnérabilité de l'Afrique.

32. Le Président a souligné que la présidence de la vingt-deuxième session accordait une grande importance à la question de la vulnérabilité de l'Afrique et a proposé de continuer à mener des consultations sur la situation particulière du continent africain, afin de trouver des moyens d'apporter aux pays africains l'appui nécessaire à l'application effective de l'Accord de Paris.

33. Le 12 novembre, le Président a organisé une séance plénière informelle d'évaluation des progrès accomplis, dont le but était d'améliorer l'ouverture, le caractère participatif et la transparence des négociations et de donner à tous les participants un aperçu de l'organisation des travaux, des mesures prises et de l'avancement des négociations.

G. Dates et lieux des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

34. À la 3^e séance, le Président a indiqué que, conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, les présidents des vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions de la COP devraient être originaires, respectivement, d'un État d'Asie ou du Pacifique, d'un État d'Europe orientale et d'un État d'Amérique latine ou des Caraïbes. Il a ensuite invité le Président du Groupe des États d'Asie et du Pacifique à faire le point des délibérations du Groupe sur la question de savoir quel pays accueillerait la vingt-troisième session de la COP.

35. Le Président a encouragé les Parties à proposer d'accueillir la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en 2018. Il a proposé qu'un membre de haut niveau de sa délégation mène en son nom des consultations informelles sur ce point de l'ordre du jour, en vue de proposer un projet de décision que la COP pourrait examiner et adopter à sa séance de clôture.

36. À la 10^e séance, le 18 novembre, le Président a remercié M. Hamza Tber (Maroc) d'avoir conduit des consultations informelles en son nom.

37. Sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 24/CP.22, intitulée « Dates et lieux des futures sessions ».

38. À la même séance, des déclarations ont été faites par M. Josaia Voreqe Bainimarama, Premier Ministre des Fidji et Président désigné de la vingt-troisième session de la COP, de la treizième session de la CMP et de la deuxième partie de la première session de la CMA, et M. Pawel Salek, Secrétaire d'État et Plénipotentiaire du Gouvernement polonais pour les changements climatiques, pays hôte de la vingt-quatrième session de la COP, de la quatorzième session de la CMP et de la troisième partie de la première session de la CMA.

39. À la même séance, le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

40. À la 10^e séance, le Président a fait référence au rapport sur la vérification des pouvoirs¹⁹, que le Bureau avait examiné et approuvé, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

¹⁹ FCCC/CP/2016/11.

41. Compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires soumis par deux Parties (Nauru et Ukraine), la COP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. En outre, le secrétariat a reçu les pouvoirs des Îles Salomon et du Koweït, respectivement le 28 novembre 2016 et le 15 décembre 2016.

I. Participation

42. Ont participé aux sessions tenues à Marrakech des représentants de 194 Parties à la Convention, de 1 État doté du statut d'observateur et de 51 organes et programmes du système des Nations Unies, secrétariats de conventions, institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, dont la liste figure à l'annexe II.

43. Ont également participé des représentants de 71 organisations intergouvernementales et de 870 ONG, dont la liste figure dans le document FCCC/CP/2016/INF.3.

44. Conformément à la décision 36/CMP.1, les décisions de la COP concernant la participation d'organisations en qualité d'observateurs s'appliquent également à la CMP. On trouvera dans le document FCCC/CP/2016/3 la liste des nouvelles organisations admises en qualité d'observateurs aux sessions de la COP et de la CMP.

J. Documents

45. Les documents dont la COP était saisie à sa vingt-deuxième session sont disponibles sur le site Web de la Convention²⁰.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

46. À la 9^e séance, le Président du SBSTA, M. Carlos Fuller (Belize), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa quarante-cinquième session et a rendu compte oralement des résultats des quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions du SBSTA qui intéressaient la COP.

47. Sur proposition du Président, la COP a pris note du rapport du SBSTA sur sa quarantième-quatrième session²¹, du projet de rapport sur sa quarante-cinquième session et du rapport oral du Président du SBSTA. Il a remercié M. Fuller pour sa direction avisée des travaux du SBSTA.

48. À la même séance, le SBSTA a recommandé à la COP d'examiner et d'adopter un projet de décision intitulé « Mise en œuvre du Système mondial d'observation du climat » au titre de ce point de l'ordre du jour²². La COP a adopté ce texte, qui est devenu la décision 19/CP.22.

²⁰ http://unfccc.int/meetings/marrakech_nov_2016/session/9676/php/view/documents.php#c et http://unfccc.int/meetings/marrakech_nov_2016/items/9980.php.

²¹ FCCC/SBSTA/2016/2.

²² D'autres recommandations du SBSTA sont prises en compte au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (Point 3 b) de l'ordre du jour)

49. À la 9^e séance, le Président du SBI, M. Tomasz Chruszczow (Pologne), a présenté le projet de rapport sur la quarante-cinquième session du SBI et a rendu compte oralement des résultats des quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions qui intéressaient la COP.

50. Sur proposition du Président, la COP a pris note du rapport du SBI sur sa quarante-quatrième session²³, du projet de rapport sur sa quarante-cinquième session et du rapport oral du Président du SBI. Le Président a remercié M. Chruszczow pour sa direction avisée des travaux du SBI.

51. Le SBI a recommandé deux projets de décision pour examen et adoption par la COP au titre de ce point de l'ordre du jour²⁴.

52. Sur recommandation du SBI²⁵, la COP a adopté les décisions suivantes :

a) Décision 6/CP.22, intitulée « Plans nationaux d'adaptation » ;

b) Décision 17/CP.22, intitulée « Accroître l'efficacité du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention ».

53. À la même séance, sur recommandation du SBI²⁶, la COP a achevé l'examen des privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre de la Convention.

54. Sur recommandation du SBI²⁷, la COP a décidé de modifier la date limite de présentation des plans d'adaptation indiquée au paragraphe 12 a) de sa décision 4/CP.21, la fixant au 4 octobre 2017.

C. Rapport du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris (Point 3 c) de l'ordre du jour)

55. À la 9^e séance, les Coprésidentes du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris, M^{me} Sarah N. Baashan (Parties non visées à l'annexe I) et M^{me} Jo Tyndall (Parties visées à l'annexe I), ont présenté le projet de rapport sur la deuxième partie de la première session du Groupe de travail spécial et rendu compte oralement des résultats des travaux accomplis.

56. À la même séance, sur proposition du Président, la COP a pris note du rapport du Groupe de travail spécial sur la première partie de sa première session, du projet de rapport sur la deuxième partie de sa première session et du rapport oral de ses coprésidentes. Le Président a remercié M^{me} Baashan et M^{me} Tyndall pour leur direction avisée des travaux du Groupe de travail spécial.

57. Également à la 9^e séance, sur recommandation du Groupe de travail spécial, la COP a adopté la décision 25/CP.22, intitulée « Règlement intérieur appliqué par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ». Dans cette décision, elle a recommandé à la CMA d'examiner et d'adopter un projet de décision du même nom.

58. Dans leur rapport oral, les Coprésidentes ont également rendu compte de l'état d'avancement de leurs travaux concernant le Fonds pour l'adaptation. Elles ont informé la COP qu'un groupe de Parties avait soumis un projet de décision et proposé d'en recommander l'examen et l'adoption à la CMA. Ce projet avait été rendu public²⁸. Selon certaines Parties, il y avait plusieurs questions à régler avant de pouvoir envisager

²³ FCCC/SBI/2016/8 et Add.1.

²⁴ D'autres recommandations du SBI sont prises en compte au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

²⁵ FCCC/SBI/2016/20, par. 70, et FCCC/SBI/2016/8, par. 114.

²⁶ FCCC/SBI/2016/8, par. 181.

²⁷ FCCC/SBI/2016/8, par. 88.

²⁸ http://www4.unfccc.int/Submissions/Lists/OSPSubmissionUpload/591_296_131236020133616946-G77%20and%20China%20on%20APA%20item%208.pdf.

l'adoption de cette décision. Par conséquent, le Groupe de travail spécial était dans l'impossibilité d'achever l'examen de la question, qu'il comptait poursuivre à la reprise de sa session, en mai 2017.

59. Il convient de noter que la question de savoir si le Fonds pour l'adaptation peut concourir à l'application de l'Accord de Paris est abordée au paragraphe 11 de la décision 1/CMA.1.

IV. Préparatifs de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

(Point 4 de l'ordre du jour)

60. À la 3^e séance, le Président a informé la COP que l'Accord de Paris était entré en vigueur le 4 novembre 2016, les conditions requises à cette fin ayant été remplies le 5 octobre 2016.

61. Le Président a également informé la COP qu'au 8 novembre 2016, 193 Parties à la Convention avaient signé l'Accord de Paris et 103 Parties avaient déposé leur instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation. Il a souligné que l'obtention d'un tel résultat moins d'un an après l'adoption de l'Accord représentait un succès extraordinaire et a félicité les Parties qui avaient contribué à accélérer le processus. Le Président a invité toutes les autres Parties à signer et à ratifier l'Accord dans les meilleurs délais.

62. Le Président a également proposé que M. Aziz Mekouar (Maroc) mène des consultations informelles en son nom sur la question et en communique les résultats à la COP.

63. À la même séance, le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

64. À la reprise de la 10^e séance, le Président a informé la COP que des consultations informelles avaient été tenues sur la question, en même temps que les consultations informelles sur le point 3 de l'ordre du jour de la première session de la CMA (« Questions se rapportant à la mise en œuvre de l'Accord de Paris »), également été organisées par M. Mekouar au nom du Président, qui l'a remercié de son aide.

65. À la même séance, sur recommandation du Président, la COP a adopté une décision intitulée « Préparatifs de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris »²⁹.

66. Le République bolivarienne du Venezuela a fait une déclaration dans laquelle elle a exprimé des réserves sur le paragraphe 20 de la décision 1/CP.22 et noté qu'elle maintenait la réserve qu'elle avait exprimée au sujet des résolutions ayant trait au point 22 de l'ordre du jour de la trente-neuvième session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (Protection de l'environnement – Aviation internationale et changements climatiques – Politique, normalisation et soutien de la mise en œuvre). L'Inde a dit appuyer cette réserve.

67. Des déclarations ont également été faites par le République démocratique du Congo (au nom des pays les moins avancés), l'État plurinational de Bolivie (au nom des pays en développement animés du même esprit) et la Chine.

68. Dans leurs déclarations, plusieurs Parties ont souligné l'importance des questions concernant l'action à mener avant 2020 et demandé que les organes subsidiaires y accordent une grande attention à leurs prochaines sessions, qui se tiendraient en mai 2017³⁰.

²⁹ Décision 1/CP.22.

³⁰ <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenaries>.

V. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15

(Point 5 de l'ordre du jour)

69. À la 3^e séance, le Président a fait référence aux documents relatifs à ce point de l'ordre du jour, dont la liste figure dans le document FCCC/CP/2016/1³¹. Il a rappelé qu'il avait été convenu, à la vingt et unième session de la COP, d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la vingtième-deuxième session³².

A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

70. À sa 3^e séance, sur proposition du Président, la COP a décidé que M. Abdellah Ben Mellouk (Maroc) animerait des consultations informelles sur la question et lui en communiquerait les résultats.

71. À la 9^e séance, le Président a remercié M. Ben Mellouk de son aide.

72. À la même séance, sur recommandation du Président, la COP a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa vingt-troisième session, étant entendu qu'elle resterait en suspens pendant la session en cours.

B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

73. À sa 3^e séance, sur proposition du Président, la COP a décidé que M. Ben Mellouk et M. Azoulay animent des consultations informelles sur la question et lui en communiqueraient les résultats.

74. À la 9^e séance, le Président a remercié M. Ben Mellouk et M. Azoulay de leur aide.

75. À la même séance, le Président a informé la COP que les Parties n'avaient pas achevé l'examen de la question. Conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session de la COP.

VI. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 6 de l'ordre du jour)

76. La COP était saisie du rapport du Comité de l'adaptation³³. À sa 1^{re} séance, elle a décidé de renvoyer l'examen de ce point au SBSTA et au SBI, y compris la question de l'évaluation des progrès accomplis et des résultats obtenus par le Comité de l'adaptation.

77. À sa 9^e séance, sur recommandation du SBSTA³⁴ et du SBI³⁵, la COP a adopté la décision 5/CP.22, intitulée « Examen et rapport du Comité de l'adaptation ».

78. Sur proposition du Président, la COP a élu au Comité de l'adaptation les membres suivants.

³¹ FCCC/CP/2011/5 et FCCC/CP/2011/4/Rev.1.

³² FCCC/CP/2015/10, par. 79.

³³ FCCC/SB/2016/2.

³⁴ FCCC/SBSTA/2016/4, par. 20.

³⁵ FCCC/SBI/2016/20, par. 72.

Comité de l'adaptation

États d'Asie et du Pacifique	M. Ali Shareef (Maldives)
Petits États insulaires en développement	M. Clifford Mahlung (Jamaïque)
États d'Europe occidentale et autres États	M. Frédéric Schaffner (France)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	M. Javier Antonio Gutiérrez (Nicaragua) M. Julio Cordano (Chili)
Pays les moins avancés	M ^{me} Cecilia Silva (Angola)
Parties visées à l'annexe I de la Convention	M. Donald Lemmen (Canada)
Parties non visées à l'annexe I de la Convention	M ^{me} Maria del Pilar Bueno (Argentine)

VII. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 7 de l'ordre du jour)

79. La COP était saisie du rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques³⁶. À sa 1^{re} séance, elle a décidé de renvoyer l'examen de ce point au SBSTA et au SBI, y compris la question de l'examen du Mécanisme international de Varsovie.

80. À sa 9^e séance, sur recommandation du SBSTA³⁷ et du SBI³⁸, la COP a adopté les décisions suivantes :

- a) Décision 3/CP.22, intitulée « Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques » ;
- b) Décision 4/CP.22, intitulée « Examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ».

VIII. Mise au point et transfert de technologies

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

81. La COP était saisie du rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC) pour 2016³⁹. À sa 1^{re} séance, elle a décidé de renvoyer l'examen de ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI.

82. À sa 9^e séance, sur la recommandation du SBSTA et du SBI, la COP a adopté la décision 15/CP.22, intitulée « Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques en s'appuyant sur le Mécanisme technologique ».

³⁶ FCCC/SB/2016/3.

³⁷ FCCC/SBSTA/2016/4, par. 21.

³⁸ FCCC/SBI/2016/20, par. 74.

³⁹ FCCC/SB/2016/1.

83. Le Président a noté que les Parties visées à l'annexe I devaient encore présenter une candidature au CET et les a engagées instamment à poursuivre les consultations et à faire parvenir cette candidature à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais, au plus tard d'ici au 31 janvier 2017. Une fois la candidature reçue, le membre sera réputé élu à la vingt-deuxième session de la COP, conformément à la pratique établie.

84. Sur proposition du Président, la COP a élu au CET les membres suivants.

Comité exécutif de la technologie

Parties non visées à l'annexe I de la Convention	M ^{me} Duduzile Nhlengethwa-Masina (Swaziland)
	M. Birama Diarra (Mali)
	M. Ayele Anabo (Éthiopie)
	M. Mareer Mohamed Husny (Maldives)
	M. Kazem Kashefi (République islamique d'Iran)
	M. Pedro Borges (République bolivarienne du Venezuela)
	M. Hugh Sealy (États fédérés de Micronésie)
Parties visées à l'annexe I de la Convention	M ^{me} Stella Gama (Malawi)
	M. Ian Lloyd (États-Unis d'Amérique)
	M. Naoki Mori (Japon)
	M. Robert Berloznik (Belgique)
	M ^{me} Gabriela Fischerova (Slovaquie)

85. Sur proposition du Président, la COP a élu au Conseil consultatif du CRTC les membres suivants.

Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques

Parties visées à l'annexe I de la Convention	M. Ian Lloyd (États-Unis d'Amérique)
	M. Sergio La Motta (Italie)
	M. Karsten Krause (Union européenne)
Parties non visées à l'annexe I de la Convention	M. Antonio Pflüger (Allemagne)
	M. Samuel Adeoye Adejuwon (Nigéria)
	M. Joseph Amankwah Baffoe (Ghana)
	M. Vatankhan Moghaddam (République islamique d'Iran)
	M. Thinley Namgyel (Bhoutan)
	M. Pedro Garcia (République dominicaine) ⁴⁰

B. Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

86. À la 3^e séance, le Président a rappelé que la COP avait prié le CET, le CRTC et les entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier de continuer de se concerter

⁴⁰ M. Pedro Garcia siégera pendant la première année du mandat (2017) et M^{me} Claudia Octaviano (Mexique), pendant la deuxième année (2018).

sur les relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention, et de préciser plus avant ces relations⁴¹.

87. La COP a également prié le CET de faire figurer, dans son rapport annuel, les conclusions tirées des activités dont il est question au paragraphe 86 ci-dessus, pour qu'elle les examine à sa vingt-deuxième session, en tenant compte des recommandations que le Conseil du Fonds vert pour le climat doit formuler conformément au paragraphe 62 de la décision 1/CP.18, pour examen à sa vingt-deuxième session⁴².

88. La COP a été invitée à examiner les résultats des consultations mentionnées au paragraphe 87 ci-dessus et les recommandations du Conseil du Fonds vert pour le climat, en vue de définir les relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier et d'achever ses travaux sur la question.

89. Sur proposition du Président, la COP a tenu des consultations informelles sur la question, animées par M^{me} Elfriede-Anna More (Autriche) et M. El Hadji Mbaye Diagne (Sénégal).

90. À sa 9^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 14/CP.22, intitulée « Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention ».

IX. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats

(Point 9 de l'ordre du jour, *laissé en suspens*)

91. À sa 1^{re} séance, la COP a décidé que ce point serait laissé en suspens. À la même séance, elle a décidé que le Président organiserait des consultations informelles sur la question, animées par M. Mekouar.

92. À la 10^e séance, le Président a remercié M. Mekouar de son aide et informé la COP que les Parties n'avaient pas achevé l'examen de la question. Conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session de la COP.

X. Questions relatives au financement

(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Financement à long terme de l'action climatique

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

93. À la 3^e séance, le Président a invité la COP à examiner le rapport de synthèse de l'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique organisé en 2016⁴³, et à donner des indications sur l'organisation des futurs ateliers sur la question.

94. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Børsting et M. Andres Mogro (Équateur).

95. À sa 10^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 7/CP.22, intitulée « Financement à long terme de l'action climatique ».

⁴¹ Décision 13/CP.21, par. 8.

⁴² Par. 4 et 9 de la décision 13/CP.21.

⁴³ FCCC/CP/2016/5.

B. Rapport du Comité permanent du financement et examen de ses fonctions

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

96. À sa 3^e séance, la COP était saisie du rapport du Comité permanent du financement à la Conférence⁴⁴.

97. Le Président a remercié les Coprésidents du Comité permanent du financement, M. Houssein Alfa Nafo (Mali) et M^{me} Outi Honkatukia (Finlande), du travail qu'ils avaient accompli. Il a invité la COP à examiner le rapport du Comité, ainsi qu'à examiner et à adopter le projet de cadre de référence de l'examen des fonctions du Comité établi par le SBI conformément au paragraphe 10 de la décision 6/CP.21.

98. Sur proposition du Président, la COP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M^{me} Ngedikes Olai Uludong (Palaos) et M^{me} Delphine Eyraud (France).

99. À sa 10^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté les décisions suivantes.

a) Décision 8/CP.22, intitulée « Rapport du Comité permanent du financement » ;

b) Décision 9/CP.22, intitulée « Cadre de référence de l'examen des fonctions du Comité permanent du financement ».

100. Le Président a noté que des candidatures au Comité permanent du financement devaient encore être présentées par les Parties visées à l'annexe I et a engagé instamment les États concernés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures attendues à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais, d'ici au 31 janvier 2017 au plus tard. Une fois les candidatures reçues, les membres seraient réputés élus à la vingt-deuxième session de la COP, conformément à la pratique établie.

101. À la même séance, sur proposition du Président, la COP a élu les membres ci-après au Comité permanent du financement.

Comité permanent du financement

Parties visées à l'annexe I de la Convention

M. Jozef Buys (Belgique)
M. Ismo Ulvila (Union européenne)
M^{me} Outi Honkatukia (Finlande)
M^{me} Gemma O'Reilly (Irlande)
M. Pieter Terpstra (Pays-Bas)

Parties non visées à l'annexe I de la Convention

M^{me} Bernarditas Muller (Philippines)
M. Houssen Alfa Nafo (Mali)
M. Richard Sherman (Afrique du Sud)
M. Mohamed Nasr (Égypte)
M. Ayman Shasly (Arabie saoudite)
M. Muhammad Imran Khan (Pakistan)
M. Paul H. Oquist Kelley (Nicaragua)
M. Rafael Da Soler (Brésil)⁴⁵
M^{me} Diann Black Layne (Antigua-et-Barbuda)
M^{me} Edith Kateme-Kasajja (Ouganda)

⁴⁴ FCCC/CP/2016/8.

⁴⁵ M. Rafael da Soler siégera pendant la première année du mandat (2017) et M. René Orellana (État plurinational de Bolivie), pendant la deuxième année (2018).

C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds

(Point 10 c) de l'ordre du jour)

102. À sa 3^e séance, la COP était saisie du rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence⁴⁶, du rapport du Comité permanent du financement à la Conférence⁴⁷ et du rapport sur le fonctionnement du registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national⁴⁸.

103. Sur l'invitation du Président, les Coprésidents du Conseil du Fonds vert pour le climat, M. Zahir Fakir (Afrique du Sud) et M. Ewen McDonald (Australie), ont fait le point sur l'avancement des travaux du Fonds en 2016. Le Président a remercié le Conseil de son dévouement et de son travail et a invité la COP à examiner les rapports du Fonds et du Comité permanent du financement, ainsi qu'à donner des directives au Fonds.

104. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie) et M. Stefan Schwager (Suisse).

105. À sa 10^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 10/CP.22, intitulée « Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ».

D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds

(Point 10 d) de l'ordre du jour)

106. À sa 3^e séance, la COP était saisie du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la Conférence⁴⁹, du rapport du Comité permanent du financement à la Conférence et du rapport sur le fonctionnement du registre des mesures d'atténuation appropriées mentionné ci-dessus, au paragraphe 102.

107. Sur l'invitation du Président, M^{me} Chizuru Aoki, qui représentait le secrétariat du FEM, a rendu compte des activités que le Fonds avait menées en 2016 et qui avaient trait à la Convention, ainsi que de la conformité de ces activités aux directives de la COP. Le Président a remercié M^{me} Aoki et invité la COP à examiner les rapports du FEM et du Comité permanent du financement, ainsi qu'à donner des directives au FEM.

108. Sur proposition du Président, ce point de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de contact évoqué au paragraphe 104 ci-dessus.

109. À sa 10^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 11/CP.22, intitulée « Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ».

E. Sixième examen du mécanisme financier

(Point 10 e) de l'ordre du jour)

110. À la 3^e séance, le Président a rappelé que la COP avait décidé, à sa quatrième session, d'examiner le mécanisme financier tous les quatre ans conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de la Convention⁵⁰ et que, dans sa décision 9/CP.20, elle avait mis fin au cinquième examen et décidé d'engager le sixième examen à sa vingt-deuxième session afin de l'achever à sa vingt-troisième session.

⁴⁶ FCCC/CP/2016/7/Rev.1 et Add.1.

⁴⁷ FCCC/CP/2016/8.

⁴⁸ FCCC/CP/2016/INF.1.

⁴⁹ FCCC/CP/2016/6 et Add.1 et 2.

⁵⁰ Décision 3/CP.4, par. 2.

111. Sur proposition du Président, la COP a été invitée à engager le sixième examen du mécanisme financier et à définir le cadre de référence de cet examen, en tenant compte des critères énoncés à l'annexe de la décision 8/CP.19.

112. Sur proposition du Président, ce point de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de contact évoqué au paragraphe 94 ci-dessus.

113. À sa 10^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 12/CP.22, intitulée « Sixième examen du Mécanisme financier ».

F. Engagement d'un processus visant à recenser les informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris⁵¹

(Point 10 f) de l'ordre du jour)

114. À la 3^e séance, le Président a rappelé qu'à sa vingt et unième session, la COP avait décidé d'engager, à sa vingt-deuxième session, un processus visant à recenser les informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris en vue de formuler une recommandation pour examen et adoption par la CMA à sa première session.

115. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact, coprésidé par M. Rafael Da Soler (Brésil) et M^{me} Honkatukia.

116. À la même séance, les représentants de cinq Parties ont fait des déclarations.

117. À sa 10^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 13/CP.22, intitulée « Engagement d'un processus visant à recenser les informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris ».

XI. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 11 de l'ordre du jour)

118. À sa 1^{re} séance, la COP a décidé de renvoyer l'examen de ce point au SBI.

119. À sa 9^e séance, sur proposition du SBI, la COP a adopté la décision 18/CP.22, intitulée « Résultats de la première phase du processus d'évaluation et d'examen au niveau international (2014-2015) ».

XII. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 12 de l'ordre du jour)

120. À sa 1^{re} séance, la COP a décidé de renvoyer l'examen de ce point au SBI.

121. À sa 9^e séance, sur recommandation du SBI⁵², la COP a adopté la décision 20/CP.22, intitulée « Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ».

122. Sur proposition du Président, la COP a pris note des candidatures ci-après au Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

⁵¹ Décision 1/CP.21, par. 55.

⁵² FCCC/SBI/2016/20, par. 27.

Groupe consultatif d'experts

États d'Afrique	M. Stephan Kinguyu (Kenya)
	M ^{me} Rehab Ahmed Hassan (Soudan)
	M. Gervais Ludovic Itsoua-Madzous (Congo)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	M. Brian Mantlana (Afrique du Sud)
	M ^{me} Mariana Kasprzyk (Uruguay)
Parties visées à l'annexe I de la Convention	M. Luis Paz (Cuba)
	M ^{me} Julia Meisel (États-Unis d'Amérique)
	M ^{me} Laurence Ahoussou (Canada)
	M. Ricardo Fernández (Union européenne)
	M. Jérôme Boutang (France)

123. Également à sa 9^e séance, sur recommandation du SBI⁵³, la COP a adopté la conclusion sur la composition du Groupe consultatif d'experts rapportée au paragraphe 124 ci-après.

124. La COP a invité un représentant des Parties non visées à l'annexe I de la Convention qui ne sont pas représentées par l'intermédiaire des groupes visés au paragraphe 3 de l'annexe à la décision 3/CP.8, à continuer de participer aux travaux du Groupe consultatif d'experts en qualité d'observateurs.

XIII. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 13 de l'ordre du jour)

125. À sa 1^{re} séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

126. À sa 9^e séance, sur recommandation du SBI⁵⁴, la COP a adopté les décisions suivantes :

a) Décision 2/CP.22, intitulée « Comité de Paris sur le renforcement des capacités » ;

b) Décision 16/CP.22, intitulée « Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement au titre de la Convention ».

127. Sur proposition du Président, la COP a élu les membres ci-après au Comité de Paris sur le renforcement des capacités.

Comité de Paris sur le renforcement des capacités

États d'Afrique	M ^{me} Renilde Ndayishimiye (Burundi)
	M. Mohamed Nbou (Maroc)
États d'Asie et du Pacifique	M ^{me} Yongxiang Zhang (Chine)
	M. Mahawan Karuniasa (Indonésie)
États d'Europe orientale	M ^{me} Marzena Chodor (Pologne)
	M. Kakhaberi Mdivani (Géorgie)

⁵³ FCCC/SBI/2016/20, par. 28.

⁵⁴ FCCC/SBI/2016/8, par. 101, et FCCC/SBI/2016/20, par. 88.

États d'Amérique latine et des Caraïbes	M ^{me} Rita Mishaan (Guatemala) M ^{me} Jeniffer Hanna (République dominicaine)
États d'Europe occidentale et autres États	M ^{me} Vedis Vik (Norvège) M. Matti Nummelin (Finlande)
Petits États insulaires en développement	M. Crispin d'Auvergne (Sainte-Lucie)
Pays les moins avancés	M. Mfumu Richard Lungu (Zambie)

XIV. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

(Point 14 de l'ordre du jour)

A. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

128. À sa 1^{re} séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

129. À sa 9^e séance, la COP a pris note des conclusions que le SBSTA avait formulées sur la question⁵⁵ au titre du point de son ordre du jour intitulé « Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements ».

130. À la même séance, la COP a noté que le SBI avait examiné cette question au titre de son point de l'ordre du jour intitulé « Impact des mesures de riposte mises en œuvre : Forum amélioré et programme de travail ». Elle a également noté que les Parties n'avaient pas de conclusions spécifiques sur la question et que le SBI avait décidé d'en poursuivre l'examen à sa prochaine session⁵⁶.

B. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

131. À sa 1^{re} séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

132. À sa 9^e séance, la COP a pris note des conclusions du SBI sur la question⁵⁷.

XV. Questions de genre et changements climatiques

(Point 15 de l'ordre du jour)

133. À sa 1^{re} séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

134. À sa 9^e séance, sur recommandation du SBI⁵⁸, la COP a adopté la décision 21/CP.22, intitulée « Questions de genre et changements climatiques ».

⁵⁵ FCCC/SBSTA/2016/4, par. 10 à 19.

⁵⁶ FCCC/SBI/2016/20, par. 106.

⁵⁷ FCCC/SBI/2016/20, par. 53 à 67.

⁵⁸ FCCC/SBI/2016/20, par. 107.

XVI. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires

(Point 16 de l'ordre du jour)

135. À la reprise de la 10^e séance, le Président s'est saisi de ce point de l'ordre du jour. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

XVII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 17 de l'ordre du jour)

A. Rapport d'audit et états financiers de 2015

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

136. À sa 1^{re} séance, la COP a décidé de renvoyer les points 17 a) et 17 b) de l'ordre du jour au SBI pour examen.

137. À sa 9^e séance, sur recommandation du SBI⁵⁹, la COP a adopté les décisions suivantes :

- a) Décision 22/CP.22, intitulée « Questions financières et budgétaires » ;
- b) Décision 23/CP.22, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

138. Un représentant des Bahamas a fait une déclaration dans laquelle il s'est dit préoccupé par les critères appliqués au financement de la participation de représentants des pays en développement aux réunions organisées au titre de la Convention.

C. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention

(Point 17 c) de l'ordre du jour)

139. À la 3^e séance, le Président a rappelé que le Président de la vingt et unième session de la COP avait entrepris, comme il lui avait été demandé pendant cette session, des consultations informelles prospectives à participation non limitée sur la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention, parallèlement à la quarante-quatrième session du SBSTA et à la quarante-quatrième session du SBI.

140. Le Président a invité M. Paul Watkinson (France) à présenter un rapport oral sur la question à la COP.

141. Le Président a proposé que M. Ben Mellouk et M. Azoulay mènent en son nom des consultations informelles sur la question.

142. À la 9^e séance, le Président a remercié M. Ben Mellouk et M. Azoulay de leur aide.

143. À la même séance, le Président a informé la COP que les Parties n'avaient pas achevé l'examen de la question. Conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session de la COP.

⁵⁹ FCCC/SBI/2016/8, par. 176, et FCCC/SBI/2016/20, par. 109.

D. Examen du processus institué par la décision 14/CP.1 pour la sélection et la nomination du Secrétaire exécutif (au rang de Secrétaire général adjoint) et du Secrétaire exécutif adjoint (au rang de Sous-Secrétaire général)
(Point 17 d) de l'ordre du jour

144. À sa 3^e séance, la COP était saisie d'un document contenant des informations sur la décision 14/CP.1 et le processus de nomination du Secrétaire exécutif⁶⁰.

145. À la même séance, le Président a proposé que M. Redouane Houssaini (Maroc) organise en son nom des consultations informelles sur la question et en communique les résultats à la COP.

146. À la même séance, les représentants de deux Parties ont fait des déclarations.

147. À la 9^e séance, le Président a remercié M. Houssaini de son aide.

148. À la même séance, sur proposition du Président, la COP a demandé que le SBI examine la question à sa quarante-sixième session afin de lui adresser une recommandation à sa vingt-troisième session.

149. La COP a prié le secrétariat d'entreprendre un examen des meilleures pratiques en ce qui concerne la sélection des chefs de secrétariat des programmes, institutions spécialisées et autres organismes compétents des Nations Unies en temps voulu pour que les résultats de l'examen puissent être examinés à la quarante-sixième session du SBI. L'examen permettra d'éclairer les choix possibles quant aux moyens de préciser le processus de sélection du Secrétaire exécutif et du Secrétaire exécutif adjoint de la Convention.

XVIII. Réunion de haut niveau

(Point 18 de l'ordre du jour)

150. À la 4^e séance commune de la COP et de la CMP tenue conjointement avec la 2^e séance de la CMA, le 15 novembre, le Président a ouvert la réunion de haut niveau conjointe de ces trois organes.

151. Des déclarations ont été faites par Mohammed VI, Roi du Maroc, M. BAN Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, M. Peter Thomson, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M^{me} Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Marianne Mouhoub, représentante de la jeunesse marocaine, M^{me} Laurene Powell Jobs, fondatrice et présidente d'Emerson Collective, organisation qui promeut des politiques relatives à l'environnement et à l'éducation et d'autres initiatives liées à la justice sociale, et M. François Hollande, Président de la République française, pays hôte de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP⁶¹.

152. À sa 9^e séance, la COP a reçu le texte du document intitulé « Proclamation de Marrakech pour l'action en faveur de notre climat et du développement durable » (voir annexe I), qui a reçu l'appui de toutes les Parties participant à la Conférence et dont M. Mekouar a donné lecture.

153. À la 10^e séance, les championnes de haut niveau sur le climat ont présenté un exposé sur les activités relatives à l'action climatique mondiale qui avaient été organisées à Marrakech. À la même séance, elles ont lancé le Partenariat de Marrakech pour l'action climatique mondiale⁶².

⁶⁰ FCCC/CP/2016/INF.2.

⁶¹ Les déclarations, considérées comme faisant partie des documents officiels de la session, peuvent être consultées à l'adresse <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/high-level-segment>.

⁶² Voir http://unfccc.int/files/paris_agreement/application/pdf/marrakech_partnership_for_global_climate_action.pdf.

154. À la même séance, le Président a rendu compte des consultations sur la vulnérabilité particulière de l'Afrique, indiquant que de nombreuses Parties avaient donné des détails sur leur vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques. Des Parties ont souligné l'utilité concrète des initiatives très diverses présentées pendant la session, notamment de celles qui visaient à répondre aux besoins et aux préoccupations des pays africains, comme l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine, l'initiative De l'eau pour l'Afrique et le Plan d'action climatique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

155. Le Président a indiqué qu'il poursuivrait les consultations sur les besoins et les circonstances propres à l'Afrique. À la séance commune de la COP, de la CMP et de la CMA mentionnée au paragraphe 156 ci-dessous, l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes a demandé qu'il soit tenu compte, dans ces consultations, de la situation et des besoins particuliers de tous les pays en développement, notamment de ses propres membres.

156. Après la reprise de la 10^e séance de la session de la COP et l'adoption de la décision sur les préparatifs de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et de la première session de la CMA, la COP, la CMP et la CMA ont tenu une séance commune pour entendre des déclarations.

157. Des déclarations ont été faites par le Président et la Secrétaire exécutive, puis par les représentants de la Thaïlande (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Slovaquie et de la Commission européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la République démocratique du Congo (au nom des PMA), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), du Nicaragua (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale), de l'État plurinational de Bolivie (au nom des pays en développement animés du même esprit), du Mali (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Costa Rica (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes), de la Chine, de la France, de l'Argentine, de l'Inde et de l'Indonésie.

158. Plusieurs Parties ont remercié le Secrétaire exécutif adjoint, M. Richard Kinley, et le Directeur du programme Affaires juridiques, M. Dan Bondi Ogolla, du dévouement dont ils avaient fait preuve et du travail remarquable qu'ils avaient accompli au fil des ans, et les a félicités de leur départ prochain à la retraite.

159. À la même séance commune, des déclarations ont été faites par les représentants de neuf collectifs d'observateurs (ONG représentant les peuples autochtones, organisations syndicales, ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes, ONG représentant la jeunesse, ONG représentant le monde des affaires et de l'industrie, ONG de défense de l'environnement, ONG de recherche indépendantes, et administrations locales et autorités municipales).

A. Déclarations des Parties

(Point 18 a) de l'ordre du jour)

160. À la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par 166 Parties, dont 49 prononcées par des chefs d'État ou de gouvernement, 5 par des vice-présidents ou des vice-premiers ministres et 112 par des ministres ou représentants de Parties^{63, 64, 65}.

⁶³ Voir la note de bas de page 61 ci-dessus.

⁶⁴ Sur les 166 déclarations, 8 ont été faites au nom de groupes de négociation et d'autres groupes. Les déclarations, considérées comme faisant partie des documents officiels de la session, peuvent être consultées aux adresses <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-5th-meeting-of-the-cop-an>, <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-6th-meeting-of-the-cop-an> et <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-7th-meeting-of-the-cop-an>.

⁶⁵ La délégation chinoise a rappelé le statut de la Chine dans le système des Nations Unies en réponse aux déclarations faites par certaines Parties au sujet de la participation de la province chinoise de

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 18 b) de l'ordre du jour)

161. À la 8^e séance commune de la COP et de la CMP tenue conjointement avec la 7^e séance de la CMA, le 17 novembre, des déclarations ont été faites par des représentants d'organisations intergouvernementales et d'ONG⁶⁶.

XIX. Questions diverses

(Point 19 de l'ordre du jour)

162. À la 3^e séance, le Président a rappelé qu'à la 1^{re} séance, la COP avait adopté l'ordre du jour, à l'exception du point 19 a), et qu'il avait proposé d'organiser des consultations informelles à participation non limitée, à la demande de la Turquie, afin de favoriser l'accès des Parties dont la situation particulière est reconnue par la COP au soutien du Fonds vert pour le climat et du Centre et du Réseau des technologies climatiques au titre de l'Accord de Paris⁶⁷.

163. À la reprise de la 10^e séance, le Président a informé la COP qu'il avait engagé ces consultations. Les Parties n'ayant pas achevé l'examen de la question, il continuerait de mener des consultations informelles à composition non limitée sur la question, parallèlement à la quarante-sixième session du SBSTA et à la quarante-sixième session du SBI, et en rendrait compte à la vingt-troisième session de la COP.

164. À la même séance, le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

165. À la 3^e séance, le Président a décidé de mener, à la demande de deux Parties, des consultations informelles sur la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones visée au paragraphe 135 de la décision 1/CP.21.

166. À la reprise de la 10^e séance, le Président a remercié M. Tber d'avoir mené des consultations informelles en son nom.

167. À la même séance, sur proposition du Président, la COP :

a) A décidé d'adopter une méthode progressive pour élaborer la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, afin d'en garantir la bonne mise en service ;

b) A demandé au Président du SBSTA de lancer le processus d'élaboration de la plateforme, lequel comprendrait notamment l'organisation d'un dialogue multipartite ouvert sur la mise en service de la plateforme, qui se tiendrait parallèlement à la quarante-sixième session du SBSTA et à la quarante-sixième session du SBI et serait animé par le Président du SBSTA et un représentant d'organisations autochtones ;

c) A invité les Parties et les autres acteurs concernés à communiquer, d'ici au 31 mars 2017, leurs observations sur l'objectif, le contenu et la structure de la plateforme, aux fins d'alimenter le dialogue multipartite et de demander au secrétariat d'établir un rapport sur le dialogue, qui tiendrait également compte de ces observations ;

d) A demandé au Président du SBSTA d'examiner ce rapport à sa quarante-septième session, parallèlement à la quarante-septième session du SBI, au titre d'un nouveau point de l'ordre du jour intitulé « Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones », et d'achever cet examen à sa quarante-septième session en présentant des recommandations sur la mise en service de la plateforme à la vingt-troisième session de la COP.

Taiwan à la Conférence. L'enregistrement intégral de cette intervention est disponible à l'adresse <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-7th-meeting-of-the-cop-an>.

⁶⁶ Les déclarations, considérées comme faisant partie des documents officiels de la session, peuvent être consultées à l'adresse <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-8th-meeting-of-the-cop-an>.

⁶⁷ Voir par. 8 ci-dessus.

168. À la même séance, le Président a prié les pays développés parties et les autres Parties et acteurs non parties concernés qui étaient en mesure de le faire de contribuer au financement de la mise en service de la plateforme, en particulier pour permettre aux représentants d'organisations autochtones de participer au dialogue susmentionné.

169. À la même séance, les représentants de quatre Parties ont fait des déclarations.

XX. Conclusion des travaux de la session

(Point 20 de l'ordre du jour)

170. À la reprise de la 10^e séance, un représentant du secrétariat a présenté une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires de certaines décisions adoptées à la session.

171. Des ressources supplémentaires, en sus de celles inscrites au budget de base pour 2016-2017, seront nécessaires pour que le secrétariat puisse mener à bien les activités requises :

a) Au titre du point 2 g) de l'ordre du jour (Dates et lieux des futures sessions), les Parties n'ont pas prévu de crédits budgétaires pour financer les sessions de la COP organisées au siège du secrétariat, à Bonn (Allemagne). Le secrétariat étudie actuellement diverses hypothèses possibles, suivant l'ampleur des mesures à prendre, en ce qui concerne le coût de l'organisation de la vingt-troisième session de la COP, de la treizième session de la CMP et de la deuxième partie de la première session de la CMA. Il définira les besoins de financement dans les meilleurs délais et lancera un appel à contributions volontaires, selon qu'il conviendra ;

b) Au titre du point 4 de l'ordre du jour (Préparatifs de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris), un montant supplémentaire pouvant atteindre 1,9 million d'euros sera nécessaire en 2017 pour financer le Partenariat de Marrakech pour l'action climatique mondiale. Le montant total sera fonction de l'ampleur des mesures à prendre, et la campagne de collecte de fonds comprendra des activités visant des contributeurs non gouvernementaux. Le secrétariat cherchera à réaliser des gains d'efficacité en intégrant des activités de partenariat dans l'action régionale et l'action de renforcement des capacités en cours ;

c) Au titre du point 15 de l'ordre du jour (Questions de genre et changements climatiques), un financement supplémentaire d'un montant de 320 000 euros sera nécessaire en 2017 pour appuyer, faciliter et mener des activités relatives aux questions de genre. Ces besoins de financement ont également été évoqués à la séance plénière de clôture de la quarante-cinquième session du SBI.

A. Adoption du rapport de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties

(Point 20 a) de l'ordre du jour)

172. À la reprise de sa 10^e séance, la COP a examiné le projet de rapport de sa vingt-deuxième session et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à en établir la version finale, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session

(Point 20 b) de l'ordre du jour)

173. À la reprise de sa 10^e séance, sur proposition des Fidji, la COP a adopté la résolution 1/CP.22, intitulée « Remerciements au Gouvernement du Royaume du Maroc et aux habitants de Marrakech ».

174. Le Président a prononcé la clôture de la vingt-deuxième session de la COP.

Annexe I

Proclamation de Marrakech pour l'action en faveur de notre climat et du développement durable

Nous, chefs d'État, de gouvernement et de délégation qui sommes réunis à Marrakech, en sol africain, pour participer à la réunion de haut niveau de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et à la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, à l'aimable invitation de Sa Majesté le Roi du Maroc, Mohammed VI, prononçons la présente proclamation pour marquer le début d'une nouvelle ère de mise en œuvre et d'action et en faveur du climat et du développement durable.

Le climat se réchauffe à un rythme alarmant et sans précédent et nous avons le devoir de réagir de toute urgence à cette évolution.

Nous nous réjouissons de l'adoption de l'Accord de Paris au titre de la Convention et de son entrée en vigueur rapide, ainsi que de ses objectifs ambitieux, de son caractère inclusif et de sa conformité aux principes de l'équité, des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales, et nous nous déclarons résolus à le mettre en œuvre dans son intégralité.

L'action climatique a en effet bénéficié d'une dynamique extraordinaire cette année, partout dans le monde et notamment dans nombre d'instances multilatérales. Cette dynamique est irréversible : elle provient non seulement des gouvernements, mais également des milieux scientifiques et du monde des entreprises, ainsi que d'une action mondiale de tous types menée à tous les niveaux.

Notre tâche consiste aujourd'hui à rapidement mettre à profit cette dynamique, en agissant ensemble et avec détermination pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et encourager les efforts d'adaptation, de façon à favoriser et à appuyer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable.

Nous prônons une volonté politique extrêmement ferme en faveur de la lutte contre les changements climatiques, à laquelle nous attachons la plus haute priorité.

Nous préconisons une solidarité forte avec les pays les plus vulnérables aux incidences des changements climatiques et soulignons qu'il faut soutenir les efforts visant à renforcer leur capacité d'adaptation, à accroître leur résilience et à réduire leur vulnérabilité.

Nous demandons à toutes les Parties d'intensifier et de soutenir les efforts déployés pour éliminer la pauvreté et garantir la sécurité alimentaire, et de prendre des mesures rigoureuses pour faire face aux problèmes posés par les changements climatiques dans le domaine de l'agriculture.

Nous affirmons qu'il est urgent de rehausser nos ambitions et de renforcer notre coopération pour combler l'écart entre l'évolution actuelle des émissions et celle qui permettrait d'atteindre les objectifs à long terme fixés dans l'Accord de Paris en matière de température.

Nous préconisons d'élargir l'accès au financement de projets relatifs au climat et d'accroître les fonds et les flux financiers correspondants, notamment entre les pays développés et les pays en développement, parallèlement à l'amélioration des capacités et des technologies.

Nous, pays développés parties, réaffirmons notre objectif de mobiliser 100 milliards de dollars.

Nous déclarons unanimement qu'il faut renforcer l'action climatique et l'appui qui y est apporté, bien avant 2020, en tenant compte des besoins spécifiques et de la situation particulière des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

Nous, pays parties au Protocole de Kyoto, encourageons la ratification de l'Amendement de Doha.

Prenant note des nombreuses initiatives qui ont été prises et du Partenariat de Marrakech pour l'action climatique mondiale qui a été lancé à Marrakech, nous demandons collectivement à tous les acteurs non étatiques de s'associer à nos efforts pour engager sans attendre une action et une mobilisation ambitieuses, en faisant fond sur les résultats importants qu'ils ont déjà obtenus.

La transition économique nécessaire à la réalisation des objectifs définis dans l'Accord de Paris nous offre une excellente occasion de parvenir à une plus grande prospérité et à un développement durable.

La Conférence de Marrakech marque un tournant important dans les efforts que nous déployons pour réunir l'ensemble de la communauté internationale afin de relever l'un des plus grands défis de notre temps.

Au moment où nous nous tournons vers la mise en œuvre et l'action, nous réaffirmons notre volonté de susciter la solidarité et l'espoir dans les générations présentes et futures et de leur ouvrir des perspectives.

Annexe II

Parties to the Convention, observer States and United Nations organizations attending the twenty-second session of the Conference of the Parties

[Anglais seulement]

A. Parties to the Convention

Afghanistan	China	Grenada
Albania	Colombia	Guatemala
Algeria	Comoros	Guinea
Andorra	Congo	Guinea-Bissau
Angola	Cook Islands	Guyana
Antigua and Barbuda	Costa Rica	Haiti
Argentina	Côte d'Ivoire	Honduras
Armenia	Croatia	Hungary
Australia	Cuba	Iceland
Austria	Cyprus	India
Azerbaijan	Czechia	Indonesia
Bahamas	Democratic People's Republic of Korea	Iran (Islamic Republic of)
Bahrain	Democratic Republic of the Congo	Iraq
Bangladesh	Denmark	Ireland
Barbados	Djibouti	Israel
Belarus	Dominica	Italy
Belgium	Dominican Republic	Jamaica
Belize	Ecuador	Japan
Benin	Egypt	Jordan
Bhutan	El Salvador	Kazakhstan
Bolivia (Plurinational State of)	Equatorial Guinea	Kenya
Bosnia and Herzegovina	Eritrea	Kiribati
Botswana	Estonia	Kuwait
Brazil	Ethiopia	Kyrgyzstan
Brunei Darussalam	European Union	Lao People's Democratic Republic
Bulgaria	Fiji	Latvia
Burkina Faso	Finland	Lebanon
Burundi	France	Lesotho
Cabo Verde	Gabon	Liberia
Cambodia	Gambia	Libya
Cameroon	Georgia	Liechtenstein
Canada	Germany	Lithuania
Central African Republic	Ghana	Luxembourg
Chad	Greece	Madagascar
Chile		

Malawi	Portugal	Tajikistan
Malaysia	Qatar	Thailand
Maldives	Republic of Korea	The former Yugoslav Republic of Macedonia
Mali	Republic of Moldova	Timor-Leste
Malta	Romania	Togo
Marshall Islands	Russian Federation	Tonga
Mauritania	Rwanda	Trinidad and Tobago
Mauritius	Saint Kitts and Nevis	Tunisia
Mexico	Saint Lucia	Turkey
Micronesia (Federated States of)	Saint Vincent and the Grenadines	Turkmenistan
Monaco	Samoa	Tuvalu
Mongolia	Sao Tome and Principe	Uganda
Montenegro	Saudi Arabia	Ukraine
Morocco	Senegal	United Arab Emirates
Mozambique	Serbia	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Myanmar	Seychelles	United Republic of Tanzania
Namibia	Sierra Leone	United States of America
Nauru	Singapore	Uruguay
Nepal	Slovakia	Uzbekistan
Netherlands	Slovenia	Vanuatu
New Zealand	Solomon Islands	Venezuela (Bolivarian Republic of)
Nicaragua	Somalia	Viet Nam
Niger	South Africa	Yemen
Nigeria	South Sudan	Zambia
Norway	Spain	Zimbabwe
Oman	Sri Lanka	
Pakistan	State of Palestine	
Palau	Sudan	
Panama	Suriname	
Papua New Guinea	Swaziland	
Paraguay	Sweden	
Peru	Switzerland	
Philippines		
Poland		

B. Observer States

Holy See

C. United Nations bodies and programmes

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights

Office of the United Nations High Commissioner for Refugees

Office of the Special Representative of the Secretary-General and Chief Executive for Sustainable Energy for All

United Nations Capital Development Fund

United Nations Children's Fund

United Nations Conference on Trade and Development

United Nations Department of Economic and Social Affairs

United Nations Department of Public Information

United Nations Development Programme

United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific

United Nations Economic and Social Commission for Western Asia

United Nations Economic Commission for Africa

United Nations Economic Commission for Europe

United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean

United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women

United Nations Environment Programme

United Nations Global Compact

United Nations Human Settlements Programme

United Nations Institute for Training and Research

United Nations Office for Disaster Risk Reduction

United Nations Office for Outer Space Affairs

United Nations Office for Project Services

United Nations Office of the High Representative for the Least Developed Countries, Landlocked Developing Countries and Small Island Developing States

United Nations Population Fund

United Nations Secretariat

United Nations University

United Nations Volunteers

World Food Programme

D. Convention secretariats

Convention on Biological Diversity

Ozone Secretariat

United Nations Convention to Combat Desertification

E. Specialized agencies and institutions of the United Nations system

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Global Environment Facility
Intergovernmental Oceanographic Commission
Intergovernmental Panel on Climate Change
International Civil Aviation Organization
International Fund for Agricultural Development
International Labour Organization
International Maritime Organization
International Monetary Fund
International Telecommunication Union
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
United Nations Industrial Development Organization
World Bank
World Health Organization
World Intellectual Property Organization
World Meteorological Organization

F. Related organizations of the United Nations system

Green Climate Fund
International Atomic Energy Agency
International Trade Center
World Trade Organization

Annexe III

Calendar of meetings of Convention bodies, 2017–2021

[Anglais seulement]

- First sessional period in 2017: 8–18 May
 - Second sessional period in 2017: 6–17 November
 - First sessional period in 2018: 30 April to 10 May
 - Second sessional period in 2018: 3–14 December
 - First sessional period in 2019: 17–27 June
 - Second sessional period in 2019: 11–22 November
 - First sessional period in 2020: 1–11 June
 - Second sessional period in 2020: 5–16 November
 - First sessional period in 2021: 31 May to 10 June
 - Second sessional period in 2021: 8–19 November
-